

RETOUR SUR LA JOURNÉE DU 19 SEPTEMBRE 2024

SYNTHÈSE & VIDÉOS

**PLACEMENT DANS
LES ÉTABLISSEMENTS
ASE/PJJ : POUR UN
RISQUE ÉDUCATIF
PARTAGÉ AU SERVICE
DE TOUS LES ENFANTS
À PROTÉGER**



Capture d'écran/Film Bagages



PRÉAMBULE

Bienvenue sur le replay de la journée organisée le 19 septembre 2024 à Caluire-et-Cuire par Citoyens & Justice et la fondation AJD Maurice Gounon, sur le risque éducatif partagé en protection de l'enfance.

Cela fait plusieurs années que la fédération Citoyens & Justice et la fondation AJD Maurice Gounon soutiennent l'accueil des jeunes en conflit avec la loi dans les maisons d'enfant et foyers à double habilitation civile et pénale.

Un positionnement à rebours de certains discours qui veulent scinder en deux la protection de l'enfance, avec d'un côté les enfants en danger et de l'autre les mineurs délinquants. Comme si ces deux mondes ne se rencontraient pas, comme si les enfants en conflit avec la loi devaient être isolés de par leur dangerosité désormais juridiquement établie. Ils seraient ainsi obligatoirement accueillis dans des établissements 100% pénal, avec l'illusion rassurante d'un cloisonnement faussement hermétique, oubliant le droit au retour, le droit à l'oubli, le droit d'être aussi considéré comme des enfants à protéger dans leur intérêt supérieur.

Alors le risque est-il si grand et de quel risque parle-t-on ? Peut-on le partager de manière institutionnelle ?

C'est ce à quoi cette journée a tenté de répondre à travers notamment l'apport de notre invité fil rouge, Laurent Ott, chercheur en travail social et cofondateur de l'association Intermèdes Robinson, éducateur, enseignant, philosophe social que l'on remercie pour son intervention à la fois ancrée et décalée, questionnante et impactante sur la notion du risque partagé.

Son intervention a donné le cadre ou plutôt le hors cadre des échanges des différentes tables rondes où les professionnels de terrain, ASE, PJJ, juridictions, associations et les premiers concernés ont pu démontrer à quel point un partenariat renforcé entre les acteurs au bénéfice des jeunes amène une autre lecture de la protection de l'enfance au service de l'enfant dans sa globalité et ses vulnérabilités plurielles.

En effet, cette journée a mis en exergue le partenariat nécessaire et la complémentarité des acteurs de la protection de l'enfance, avec un regard particulier pour les plus vulnérables d'entre eux que sont les enfants en conflit avec la loi.

Plus de 300 professionnel.le.s des secteurs publics (Aide Sociale à l'Enfance et Protection Judiciaire de la Jeunesse) et associatifs habilités protection de l'enfance (administratif, civil et pénal) ont répondu présent.e.s, mais aussi des magistrats, des chercheurs, des assesseurs, des membres de l'administration pénitentiaire, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), des Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE), des étudiants, etc.

Nous tenons à remercier les participants pour leurs retours très positifs sur cette journée.

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre souhait de pouvoir visionner et partager le replay de la journée que nous avons synthétisé et découpé en plusieurs séquences vidéo.

SOMMAIRE

- P.4 MOTS D'OUVERTURE**
- P.5 RÉFLEXION AUTOUR DU RISQUE PARTAGÉ**
- P.6 Y A T-IL UN RISQUE À ACCUEILLIR
UN JEUNE AU PÉNAL DANS UNE MAISON
D'ENFANTS ?**
- P.9 LE RISQUE ÉDUCATIF AU SERVICE
DES JEUNES LES PLUS VULNÉRABLES
Y COMPRIS AU PÉNAL,
L'EXEMPLE DU SAPMN**
- P.12 POUR UN RISQUE PARTAGÉ ASE / PJJ /
JURIDICTIONS / ASSOCIATIONS /
JEUNES / PARENTS**

MOTS D'OUVERTURE

La fédération se félicite que cette journée ait été ouverte par : **Mehidine Faroudj**, sous-directeur des missions de protection judiciaire et d'éducation de la PJJ, de **Lucie Vacher**, vice-présidente déléguée à l'Enfance, la Famille et la Jeunesse de la métropole de Lyon et membre du Conseil National de la Protection de l'Enfance de la PJJ aux côtés de **Raoul de Parisot**, président du Conseil de Surveillance de la fondation AJD Maurice Gounon et de **Stéphane Landreau**, directeur général de Citoyens & Justice. Que l'on soit de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'aide sociale à l'enfance, du secteur public ou du secteur associatif, nous avons tous en commun la responsabilité de l'accompagnement des jeunes parmi les plus vulnérables de la protection de l'enfance dont un certain nombre relève à la fois de l'administratif du civil et du pénal successivement ou dans un temps partagé par plusieurs institutions.

Comme l'indique Lucie Vacher dans ses mots d'accueil, « *Un enfant délinquant a été, est, et sera un enfant à protéger* ». Il est vrai comme le rappelle l'élue que dans la métropole lyonnaise, la collaboration de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse est particulièrement étroite. Elle est le fruit d'une longue histoire et d'un engagement commun des professionnels sur la thématique de l'enfance.

Pour l'élue, il nous faut aller au-delà des représentations afin de trouver une réponse en lien avec la problématique de chaque enfant.

Ces propos résonnent avec ceux de monsieur Raoul de Parisot de la fondation des Amis du Jeudi Dimanche Maurice Gounon, créée à l'origine pour venir en aide aux jeunes délinquants du centre fermé de Sacuny à qui elle offrait des sorties le jeudi et le dimanche. Depuis, l'association s'est ouverte à tous les jeunes de la protection de l'enfance et garde comme phare « *l'accueil inconditionnel et bienveillant, sans jugement sur leur parcours de toutes les personnes qu'elles viennent de l'ASE ou de la PJJ* » avec « *la conviction que chacun a en lui la capacité de s'intégrer dans la société* ». Car « *il est de notre responsabilité de les aider à trouver leur voie* ».

Sans nier les problématiques pénales, qu'il faut nécessairement traiter, poursuit Stéphane Landreau, il faut penser l'accompagnement des enfants ensemble et de la façon la plus globale possible dans une logique protectionnelle et éducative.

« Il faut arrêter de ranger les enfants dans des cases indépassables, qu'on arrête de penser les accompagnements en silo chacun dans son institution avec ses compétences professionnelles, car trop souvent en faisant cela, on stigmatise, on enferme ; on s'enferme aussi dans nos institutions alors même que l'enjeu, c'est d'ouvrir le plus possible et d'accueillir cette jeunesse qui nous est confiée avec ses différentes situations de vulnérabilité, que l'on soit en administratif, au civil ou au pénal ».

Enfin, Monsieur Mehidine Faroudj rappelle l'importance du secteur associatif conjoint habilité justice par la protection judiciaire de la jeunesse. Sur les 998 établissements et services associatifs de la PJJ, 742 sont habilités au civil et au pénal et permettent un accompagnement sans distinction d'étiquette institutionnelle.

Pour le sous-directeur de la PJJ, « *Construire ou reconstruire le parcours d'un jeune en conflit avec la loi, en proie à ses vulnérabilités, et que l'on doit hisser à la hauteur des promesses d'une vie qui ne fait que débiter, c'est ce que cette jeunesse fragilisée nous demande* », et de conclure « *nous avons l'obligation de tout penser, tout tenter, tout envisager pour offrir des solutions à ces jeunes* ».

On pourrait ajouter, et c'est le sens même de cette journée : **oser la prise de risque, mais une prise de risque partagée permettant ainsi de sortir de la peur et de limiter le danger**, comme le propose Laurent Ott, chercheur en travail social et cofondateur de l'association Intermèdes Robinson, éducateur, enseignant, philosophe social au cours de son intervention.



RÉFLEXION AUTOUR DU RISQUE PARTAGÉ

Laurent Ott,
Invité fil rouge, chercheur en travail social et
cofondateur de l'association Intermèdes Robinson,
éducateur, enseignant, philosophe social

Nous tenons à remercier Laurent Ott pour son intervention à la fois ancrée et décalée, questionnante et impactante sur la notion du risque partagé.

Pour le chercheur, cette thématique parle de nos pratiques, de nos peurs, de l'évolution de la société et des nouvelles appréhensions autour du cadre, de nos places, de la notion de lien, de la distance et de la proximité. De la nécessité de rejoindre l'autre, mais aussi de nos difficultés à changer notre regard sur nos propres attentes dans un contexte où nous sommes toutes et tous convaincu.e.s que le meilleur est aujourd'hui derrière nous.

En préambule, Laurent Ott rappelle à l'assistance que le risque est non seulement le contraire du danger, mais qu'il nous permet aussi de vaincre nos peurs paralysantes. Là où il y a prise de risque, il y a une pensée, une anticipation, une action, alors que le danger survient lorsqu'on ne l'attend pas et que la peur, quant à elle, peut nous rendre inertes.

Derrière la notion de risque se niche aussi une nouvelle façon de penser le travail social à partir de ses artisans que sont les professionnels de terrain, et de la confiance qu'on leur porte pour construire et théoriser leurs pratiques. Le cadre sécurisant dans un passé où chacun avait une place et un statut prédéfini et respecté n'existe plus. Il nous faut être capable de construire un nouveau lien social avec de nouvelles attentes et de nouvelles postures.

Car aujourd'hui accompagner ne suffit plus, il ne faut pas accompagner, il faut rejoindre, sortir de son cadre, de son institution, sortir de son poste pour aller rejoindre la personne là où elle est.

C'est un changement important, car nos institutions ont été modelées dans les années 70 par la notion de distance : distance éducative, distance sociale avec le sujet. Il y avait une pensée psychanalytique qui mettait en avant le rôle positif de la distance, mais c'était vrai dans une société où chacun avait sa place ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

En l'absence de place, il nous faut au contraire renforcer nos liens, mais aussi dépasser la pensée magique du happy end. La réussite éducative en trois temps (rencontre, accompagnement, retour positif dans la société) n'existe pas.
Les chutes et rechutes font partie intégrante du processus de tout travail social.

Il faut beaucoup de négatif pour réussir. (...) Le négatif a son rôle et refuser de le voir, c'est se condamner à l'incompréhension de nos échecs. Même quand il y a échec il se passe quelque chose vers un progrès ou un progrès futur.



Y A T-IL UN RISQUE À ACCUEILLIR UN JEUNE AU PÉNAL DANS UNE MAISON D'ENFANTS ?

Les enfants en conflit avec la loi sont avant tout des enfants en situation de vulnérabilité.

Mais qui sont-ils ?

Quelles représentations en avons-nous ?

Comment les maisons d'enfants peuvent-elles accueillir à la fois des enfants au civil et au pénal ?

Quel est l'intérêt de cet accueil inclusif ? Pour l'enfant en conflit avec la loi, pour les autres enfants protégés ? Pour les professionnels ?

Quel est le sens d'un placement au pénal dans une maison d'enfants ?

INTERVENANT.E.S

Hélène Cheronnet,
chercheuse en sociologie - HDR
- Ecole Nationale de Protection
Judiciaire de la Jeunesse -
Laboratoire CLERSE, Université de
Lille

Laurence Bellon,
magistrate honoraire, ancienne
Première vice-présidente chargée
des fonctions de juge des enfants au
tribunal judiciaire de Marseille

Mathieu Mollereau,
directeur adjoint - Plateforme
enfance et familles, Fondation AJD
Maurice Gounon

Salomé Laroque,
responsable d'unité éducative,
UEMO de Venissieux

Bruno Martin,
responsable enfant à l'ASE

Un jeune concerné
par la protection de l'enfance

ANIMATION

Sophie Diehl,
responsable du pôle Justice des Enfants et des Adolescents,
Citoyens & Justice



VIDÉO

PAROLES DE JEUNES

IMPOSSIBLE DE NE PAS CONVIER LES PREMIERS CONCERNÉS À CETTE JOURNÉE THÉMATIQUE.

La première table ronde s'ouvre donc sur le témoignage de trois jeunes filles et garçons accompagné.e.s en protection de l'enfance ASE/PJJ. Les directeurs de leur établissement leur ont posé des questions sur leur parcours de vie et sur la façon dont ils comprennent les différences entre les statuts des placements civil et pénal.

Les deux premières jeunes filles interviewées sont des amies proches, l'une placée au civil, l'autre initialement au pénal dans la même maison d'enfants. Elles n'avaient jusqu'alors jamais échangé sur le statut de leur placement et ne connaissent pas le fondement juridique des placements des autres enfants. Cela n'a d'ailleurs pas d'importance pour elles qui ne sentent pas de différence dans l'accompagnement prodigué par les éducateurs. L'audience chez le juge au civil comme au pénal, est même vécue comme un rendez-vous administratif parmi tant d'autres, qui rythme leur quotidien comme peut l'être un examen scolaire. Le pénal n'est donc pas un enjeu pour ces deux jeunes filles, ni même pour les enfants accueillis avec elles où cette question pourtant présente dans les faits n'existe pas.

Pour Mohand, au contraire, le statut de son placement est important notamment dans la symbolique qu'il incarne.

Au civil c'est mieux, tu peux revenir dans le droit chemin alors que si tu es toujours dans le pénal, il y a moins de chance que tu t'en sortes.

Dans son témoignage ressort aussi tout le passé traumatique, la perte de confiance en l'autre et notamment en l'adulte, et le besoin de s'apaiser avant de pouvoir envisager un avenir.

Au début cela n'a pas été facile de s'ouvrir. Après on s'habitue, ici j'ai pu m'exprimer librement, cela te libère. J'ai pris du recul et j'ai pu me concentrer sur mon avenir.

Les prénoms des jeunes ont été modifiés et les témoignages présentés par écrit ne sont pas accessibles en replay afin de respecter leur anonymat et leur droit à l'oubli. Nous les remercions pour leur confiance et la richesse de leur apport.

Les trois témoignages achevés, la table ronde s'ouvre sur l'intervention de la chercheuse sociologue Héléne Cheronnet de l'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse - Laboratoire CLERSE, Université de Lille.

Madame Héléne Cheronnet est venue nous présenter sa recherche intitulée « Carrière délinquante et parcours des jeunes en institution ».

RECHERCHE 

A travers 7 trajectoires de jeunes en conflit avec la loi, la chercheuse a pu retranscrire à l'aide de frises biographiques, les différentes prises en charge civiles et pénales, les facteurs de risque de rupture (départ de la famille d'accueil, déscolarisation, mise à la porte de chez ses parents), mais aussi les facteurs de désistance comme le lien avec l'éducateur, l'insertion, la rencontre amoureuse. Héléne Cheronnet y constate le passé de victime de la majorité des enfants en conflit avec la loi et observe des retards, notamment dans l'évaluation des carences familiales ayant un impact sur la trajectoire délinquante de ces jeunes.

Par ailleurs, les décisions judiciaires pénales, accès sur un accompagnement éducatif individualisé lors de la première infraction, deviennent plus répressives et moins éducatives dès la deuxième infraction avec une augmentation notable des incarcérations. Enfin, les frises montrent la difficulté pour les jeunes suivis au pénal de retrouver un parcours au civil qui a parfois fait défaut en amont.

C'est toute la question de la réversibilité des parcours que pointe Héléne Cheronnet mais aussi Mohand quand il dit qu'on s'en sort moins bien au pénal qu'au civil.

Pour Laurence Bellon, magistrate honoraire, ancienne Première vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Marseille, le sens du placement au pénal a beaucoup évolué en 20 ans.

L'accélération de la procédure pénale et la multiplication des défèrements qui en a résulté a entraîné une modification des pratiques des magistrats qui n'ont souvent d'autres choix que de placer en urgence sous contrôle judiciaire ou sursis probatoire des jeunes au pénal. Le choix de l'établissement se fait donc trop souvent par défaut, là où il y a de la place.

Auparavant, le juge pouvait plus facilement choisir le fondement juridique le plus à même de répondre à la problématique du jeune et la structure en capacité de le recevoir, avec un temps de préparation préalable.

La magistrate insiste aussi tout comme Hélène Cheronnet sur le passé de victime des enfants en conflit avec la loi. Selon son expérience, 80% des garçons délinquants reçus dans son cabinet avaient été exposés très tôt à des violences intrafamiliales.

“*Les enfants à cet âge-là absorbent la violence mais l'école leur permet de tenir le choc. A l'adolescence, ça explose. [...] Ils n'ont plus confiance dans les adultes et il leur faut des années pour remonter la pente.*”

Du côté des professionnels de la PJJ et de l'ASE, les deux responsables indiquent que pour eux : ASE ou PJJ, les jeunes sont les mêmes.

Il n'y a d'ailleurs pas de problème à accueillir un jeune au pénal dans une maison d'enfants à double habilitation pour **Bruno Martin**, responsable enfant à l'ASE, car la loi et la réglementation l'autorisent et nous nous devons de la respecter.

“*Par ailleurs, Dire qu'un jeune devrait être à tel ou tel endroit, cela reviendrait à dire que le jeune a une seule problématique et ne peut être accueilli que dans un seul établissement. Or je pense que c'est ce que l'on rencontre à l'inverse tous les jours.*”

Pour Salomé Laroque, responsable d'unité éducative de milieu ouvert de Venissieux, la différence entre les jeunes de l'ASE et de la PJJ est surtout une question d'étiquette.

“*Que l'on soit suivi par l'ASE ou par la PJJ, cela reste le même jeune que l'on accompagne dans des temps différents, à des moments plus ou moins compliqués où des actes ont été posés. Ce n'est donc pas le jeune qui change, mais la manière de l'approcher par des institutions différentes.*”

Du côté de la fondation AJD, Mathieu Mollereau, directeur adjoint de la plateforme enfance et familles explique que les jeunes que la plateforme accueille au pénal sont dans des processus de désaffiliation comme de nombreux jeunes qui leur sont confiés au civil. « C'est à cet endroit qu'il s'agit d'agir, et de se saisir de l'opportunité du placement afin que le jeune advienne demain en tant que sujet faisant partie intégrante de la société ».

Pour le co-président de la commission Justice des Enfants et des Adolescents,

“*Il faut penser la question de leur traumatisme dans leur trajectoire de vie. Certains l'exprime au pénal d'autres dans la voie de la prostitution.*”

En conclusion, les intervenant.e.s soulignent le besoin d'une réflexion plus profonde sur le lien entre le civil et le pénal, sur l'importance d'un regard nuancé, et sur la nécessité de prendre en charge le jeune dans sa globalité, en tenant compte de son parcours personnel et des souffrances qu'il porte.

Le temps d'accompagnement, la continuité du suivi et l'écoute des jeunes sont des éléments clés pour les aider à sortir des cycles de rupture permettant d'envisager un avenir.

LE RISQUE ÉDUCATIF AU SERVICE DES JEUNES LES PLUS VULNÉRABLES Y COMPRIS AU PÉNAL, L'EXEMPLE DU SAPMN

Au civil comme au pénal, certains jeunes refusent les prises en charge imposées en fuguant dès que possible, en se rebellant, en devenant violents vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis des autres.

Quelles réponses peut-on leur apporter ? Comment respecter leur cheminement, comment respecter leur mise en danger ? Quelles sont les limites à poser ? Comment travailler la question de l'adhésion au sein d'une décision judiciaire contrainte, d'autant plus si elle est pénale ? En quoi la rencontre avec la prise de risque des jeunes éprouvée en action, met à l'épreuve la professionnalité chez les éducateurs ?

Retour sur l'expérience du Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel (SAPMN) qui, depuis plus de 20 ans, accueille des jeunes en situation dite de rupture en administratif, au civil et au pénal.

INTERVENANT.E.S

Sylvie Barjon,
psychologue clinicienne
criminologue, experte judiciaire

Mohamed Kouaouci,
chef de service au sein du SAPMN

Himmel Mouissat,
référente ASE Lyon 3 et 6,

Émilie Nguyen,
éducatrice UEMO Croix-Rousse

Un jeune accompagné par le SAPMN

ANIMATION

Hervé Ternant,
coprésident de la commission nationale justice des enfants
et des adolescents, Citoyens & Justice, et directeur général,
CODASE



VIDÉO

La table ronde s'ouvre une nouvelle fois sur le témoignage d'une jeune fille accompagnée par le SAPMN.

A travers son histoire, elle nous raconte à demi-mot, avec une simplicité déconcertante et beaucoup de pudeur, la façon dont elle est tombée dans la prostitution, les traumatismes, les attouchements de l'enfance, la drogue, l'argent facile et l'emprise d'un « amour » destructeur et manipulateur. L'ambivalence reste encore perceptible dans son récit de vie.

Dehors c'est facile, la drogue, l'argent. (...) J'ai rencontré des garçons qui m'ont fait prendre confiance en moi, mais en même temps ils m'ont un peu détruite.

Et puis vient la prise de conscience, grâce à l'accompagnement éducatif de l'établissement qu'elle tient à remercier au cours de son témoignage. Elle dit aussi l'impossibilité pour elle d'être confiée en foyer avec les autres adolescents, tout en exprimant le besoin de se sentir soutenue 24 heures sur 24.

Je veux remercier le SAPMN. Parfois je m'engueule avec eux. Il peut y avoir de la tension. Mais ils m'ont fait prendre conscience que c'était grave la prostitution quand je suis arrivée avec les yeux au beurre noir. Et le fait qu'il soit là h24, c'est important de sentir qu'il y a des gens derrière vous.

ALORS C'EST QUOI, C'EST QUI LE SAPMN ?

Le SAPMN est présenté par son chef de service, Mohamed Kouaouci.

Créé de manière expérimentale en 2000, ce service habilité ASE/PJJ s'adresse à des jeunes en situation d'errance physique, psychique et/ou institutionnelle. L'objectif du service est d'amener le jeune à s'apaiser, à se poser, à se penser en répondant dans un premier temps à ses besoins primaires.

Seule condition, il faut que le jeune soit prêt à entrer en lien avec le service qui est présent 24 heures sur 24, à la cabane ou ailleurs si besoin.

Sylvie Barjon psychologue clinicienne criminologue a travaillé 6 ans avec le SAPMN mais aussi avec d'autres établissements des AJD en analyse de la pratique. Pour elle, qu'ils soient confiés au civil ou placés pénal, les jeunes de la protection de l'enfance ont tous subi des ruptures du lien, des traumatismes de tout genre, de la violence.

Au SAPMN, les difficultés et les ruptures sont les mêmes, mais décuplées. On peut presque parler de rupture permanente.

Il n'y a jamais eu de lien tenu et ceci depuis leur naissance ; (...) les institutions ont répété à l'infini cette rupture de lien traumatique. Ces jeunes sont assignés au fait de ne pas avoir de place.

Le tour de force du SAPMN, c'est de créer un lieu, une place pérenne à la fois symbolique et réelle (la cabane), incarnée par une équipe d'éducateur réactive 24 heures sur 24, qui va amener le jeune à se sentir attendu où qu'il soit.

On va aller dans vos squats, dans vos chambres d'hôtel, et même lorsque l'on n'est pas là on est là car on vous attend à la cabane. Il y aura toujours une place pour vous.

Pour la psychologue, ce n'est pas tant le lieu qui compte, ce n'est pas le foyer ou le logement, c'est le lieu à l'intérieur des professionnels qui est important. « C'est le lien qui fait lieu. »

Il faut que l'éducateur dispose d'un espace psychique pour accueillir ce jeune.

Ce travail éducatif est difficile pour les éducateurs qui se retrouvent à vivre des situations d'urgence complexes et sont parfois en proie au découragement.

Comme l'indique Mohamed Kouaouci « *le plus difficile est de tenir. On connaît des échecs par rapport à nos objectifs mais si on arrive à remplir celui de la permanence du lien, c'est déjà bien* ». Et même très bien à entendre les deux professionnelles de terrain de la PJJ et de l'ASE qui louent l'inventivité, l'adaptabilité, le sur mesure bricolé par l'équipe du SAPMN.

Les jeunes que confie **Émilie Nguyen, éducatrice à l'UEMO de la Croix Rousse**, sont des jeunes qui ont connu un long parcours au civil et au pénal, qui ont connu les placements CEF, parfois la prison, et pour lesquels ces réponses institutionnelles ne conviennent plus.

Ce sont des jeunes qui se mettent en danger. C'est cette mise en danger qui explique que le risque est plus grand. [...] Ils nous mettent dans des situations où on peut être sidéré. [...] Il faut donc que l'on puisse penser ensemble.

L'éducatrice travaille donc en étroite complémentarité avec le service et se charge de tout l'accompagnement pénal des jeunes adolescents.

Côté ASE, **Himmel Mouissat, référente ASE Lyon 3 et 6**, utilise l'image de l'atelier à tisser. Un atelier qui réunit l'association, la PJJ, l'ASE et les parents autour des jeunes concernés. Il y a un véritable investissement émotionnel autour du jeune.

Il faut le regarder avec affection pour pouvoir le penser dans un avenir.

La référente ASE insiste sur la place des parents qui sont partie prenante de l'accompagnement.

En conclusion de cette table ronde, citons **Laurent Ott** pour qui **le SAPMN est une structure nomade qui permet aux adolescents de sortir du nomadisme.**

POUR UN RISQUE PARTAGÉ ASE / PJJ / JURIDICTIONS / ASSOCIATIONS / JEUNES / PARENTS

Qui est responsable de l'enfant ?

De sa sécurité, de ses éventuels passages à l'acte ?

Comment penser ensemble des accompagnements sur mesure ?

Comment concevoir une prise de risque partagée ?

Comment donner la souplesse nécessaire à des prises de décision dans l'urgence ?

Comment se départir des cahiers des charges et des cadres trop rigides ?

Comment penser de façon institutionnelle la prise de risque ?

Comment la concevoir pour mieux la circonscrire et créer les conditions de mise en œuvre ?

INTERVENANT.E.S

Laurence Bellon,
magistrate honoraire, ancienne
Première vice-présidente chargée
des fonctions de juge des enfants
au tribunal judiciaire de Marseille

Matthieu Montigneaux,
directeur territorial à la Protection
Judiciaire de la Jeunesse - DT
Rhône-Ain

Sylvain Bres-Vericel,
chef d'unité de dispositif d'accueil,
adjoint à la cheffe de service de la
direction de la prévention et de la
protection de l'enfance, métropole
de Lyon

Mustapha Khaldi,
directeur - Plateforme enfance et
familles, Fondation AJD Maurice
Gounon

ANIMATION

Mathieu Mollereau,
coprésident de la commission nationale justice des enfants
et des adolescents, Citoyens & Justice, et directeur adjoint
Plateforme enfance et familles, Fondation AJD Maurice Gounon



VIDÉO

Plus la situation est complexe, plus il devient primordial d'échanger pour trouver les leviers nécessaires à la construction de solutions décloisonnées.

C'est l'expérience que nous racontent Matthieu Montigneaux, directeur territorial à la Protection Judiciaire de la Jeunesse Rhône Ain et Sylvain Bres-Vericel, chef d'unité de dispositif d'accueil, adjoint à la cheffe de service de la direction de la prévention et de la protection de l'enfance de la métropole de Lyon.

La PJJ et l'ASE se sont retrouvées face à une jeune fille à la fois mineure et maman condamnée à de la prison ferme sans possibilité d'aménagement de peine ab initio, faute de structure adaptée. L'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) ne pouvant pas non plus accueillir la mère et son enfant, ce dernier a été placé en pouponnière. Passé la stupeur de l'incarcération et du placement du nourrisson, la DTPJJ et l'ASE ont su construire un cadre, ou plutôt un hors cadre sur mesure, en s'adressant à une association qui a accepté de sortir de son projet d'établissement pour accueillir la maman sous bracelet électronique en son sein, favorisant ainsi la reprise de lien avec son bébé.

On a pensé l'élasticité et la responsabilité partagée entre l'équipe éducative, l'association, l'ASE, la PJJ et le magistrat.

Matthieu Montigneaux

Selon Sylvain Bres-Vericel le fait que « la majorité des établissements habilités par le département ait aussi la double habilitation PJJ » a également permis de trouver facilement un établissement capable de faire le pas de côté pour l'accueillir et retravailler le lien avec son enfant.

Cela nécessite une réelle connaissance des partenaires associatifs et de leur particularité, avec des rencontres institutionnelles et la construction d'une confiance réciproque. Cela passe aussi par les procédures d'habilitation, de contrôle, et par une politique d'amélioration continue de la qualité.

Pour Laurence Bellon, magistrate honoraire, ancienne Première vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Marseille, il faut que le magistrat s'engage aussi dans la prise de risque, qu'il connaisse le projet pédagogique et ce qui a été pensé pour le jeune.

La juge des enfants a ainsi co-construit avec le DIRPJJ Sud d'alors, Franck Arnal, et les AJD, une solution hors norme pour un jeune Marseillais sous emprise des narco-trafiquants.

Ce jeune était suivi par le milieu ouvert de Marseille et par l'équipe du SAPMN. Son lieu de placement était nomade et inconnu pour s'assurer de sa protection.

Il faut dire que la fondation AJD utilise le logement comme un outil : peu importe où est abrité le jeune, y compris à l'hôtel si c'est cette solution qui lui convient à l'instant T, et si grâce à cet outil on peut s'assurer de sa mise en sécurité.

Le problème n'est pas tant l'hôtel sur quelques jours que le comment on l'accompagne.

Mustapha Khaldi

Certains jeunes ont besoin de ce type de logement à la nuitée où ils doivent entrer en lien avec le service pour pouvoir y rester. C'est plus difficile dans un logement où le jeune peut ne plus donner aucun signe de vie. Tout dépend de la situation.

« Ce qui est vrai le lundi est différent le mardi, et ce n'est pas la même chose pour tous les jeunes. C'est comme cela qu'on les accompagne à partir de là où ils sont et de là où ils en sont ».

Reste l'épineuse question de la hiérarchie qui établit ou contrôle l'application des normes, dont on vient de voir l'importance de pouvoir s'en soustraire lorsque la situation l'exige.

Certains établissements comme les SAPMN ont un projet d'établissement qui s'appuie sur la notion de prise de risque, mais quid de tous les autres, comment se départir du cadre tout en respectant sa hiérarchie, avec quel appui ?

Cette question vaut au sein de chaque institution, mais aussi entre institutions.

Si la juridiction dispose d'une indépendance et d'une autonomie réelle, il n'en est pas de même pour la PJJ. La Direction Territoriale est obligée de respecter les cadres qui lui sont fixés et d'y inscrire son action.

“

Tout notre travail, y compris avec notre hiérarchie, est comment dans ce cadre contraint on arrive à créer des parcours spécifiques en prenant en compte les obligations de chacun. Il reste heureusement des espaces pour créer des choses. La double prise en charge civile/pénale est une des réponses possibles.

Matthieu Montigneaux

Pour Sylvain Bres-Vericel, il faut laisser une marge de manœuvre aux équipes. Par ailleurs, il y a un vrai travail de remontée d'informations du terrain vers la direction de l'ASE qui doit à son tour alimenter le diagnostic territorial en termes de besoin et des évolutions qu'elles traduisent pour que le département puisse modifier sa politique et sa stratégie dans un budget contraint.

“

On a cette fonction de faire beaucoup de pédagogie à l'égard de nos hiérarchies. Parfois c'est facile, parfois cela peut être compliqué.

Cette remontée d'information, ce besoin d'être au plus près des besoins des jeunes et des professionnels, c'est aussi ce que revendique Mustapha Khaldi à travers la création d'une culture commune au sein de toute l'association dans une transversalité à la fois verticale et horizontale, jusque dans les choix opérés sur les appels à projet.

CONCLUSION DE LA JOURNÉE

En conclusion de cette table ronde et de cette journée, la fédération Citoyens & Justice par la voix des deux co-présidents de la commission justice des enfants et des adolescents dit combien il est appréciable de pouvoir réfléchir et débattre tous ensemble sur un même plan, professionnels de terrain, fonction support, juridiction, ASE, PJJ, association, chercheurs, éducateurs, personnes concernées, etc. sur comment faire collectif, et au-delà comment faire société.

Cette journée est aussi une invitation à aller à contre-courant de la normalisation et de la tendance actuelle à vouloir tout quantifier.

Elle nous amène à quitter nos peurs pour aller vers la prise de risque partagée dans le but de soutenir le pouvoir d'agir des professionnels et des personnes accompagnées.

Cette journée est dédiée à Jean Michel NGyuen



*“Engagée pour une justice
préventive, réparatrice et humaniste !”*



CITOYENS & JUSTICE
FÉDÉRATION NATIONALE
DES ASSOCIATIONS SOCIO-JUDICIAIRES

federation@citoyens-justice.fr
www.citoyens-justice.fr

*Cette journée a été organisée
par la Fondation AJD Maurice Gounon
et Citoyens & Justice*

